



**COMPTE RENDU DES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR
DU COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2018**

Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARAULT-NERIS LES BAINS - 0 DELEGUE PRESENT

Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS - 9 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BOUGEROLLE Robert-DARD François-GUILLEMINOT Rémy-PACAUD Jean-Luc-SERGERE Maryline-WENGER Claude/TOTAL= 6 délégués

Présent suppléant : BECARD Muriel-LABBE Jacky-LASCAUX Sébastien/TOTAL = 3 délégués

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 9 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : CHATELIER Marie-Claire-COPET Laurent-DE CHABANNES Jacques-GIRONDE Michel-HAMON Pascal-MATICHARD Bernard-VIROT Marie Claire/TOTAL = 7 délégués

Présents suppléants : GAUD Bernard-GENESTE Jean-Paul/TOTAL = 2 délégués

Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 40 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : ALLIGIER Philippe-BEYLOT René-BIDAUD André-BIDET Denise-BROT Bernard-CABBEKE Michel-CARAMINO Gilbert-COSTES José-COZMA Marius-DA CONCEICADO Arlette-DAFFIX Georges-DANEL Jean-DANIEL Bernard-DAUPRAT Joseph-DELATTRE Claudine-DUJON Eric-FERRAND Emmanuel-GENEBRIER Yasmine-GIRAUD Henri-GRAND Jean-Paul-MATHIEU-PORTEJOIE Claire-MAUSSAN Gilles-MOSNIER Roger-PERRIER André-REBOUL Daniel-RONFET Didier-ROYET Michel-SEGUIN André/TOTAL = 28 délégués

Présents suppléants : AMIGO Narcisse-CHAMALET Patrick-DURANTEL Jean-Pierre-FONCELLE Bernard-GARD Alain-LEBEAU Jean-Louis-LENVOISE Pierre-MARGERIN Christian-MONCOUYOUX Jean-François-PERRONNET Claude-PHILIPPE Yohann-TOUZAIN Georges/TOTAL = 12 délégués

Excuses : HENRY Josiane-XHAFLAIRE Sandrine

Pouvoir : DESSALLE Marcelle à CARAMINOT Gilbert

Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 9 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : CHARBONNIER Alain-COURTADON Pierre-JOLY Henry-LACROIX Gérard-LUSTIERE Madeleine-MAITRE Michel-PUJOS Henri-REVIRON Alain/TOTAL = 8 délégués

Présents suppléants : DELIGEARD René-/TOTAL = 1 délégué

Excuses : DEBATISSE Christian-GUILLAUME Romain

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 15 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AUBUGEAU Serge-COUTAREL Gilles-DELABRE Serge-GUY Jean-Claude-LIPOWIEZ Martine-MOLETTE Christian-NOCART Eddy-PRIEUR Isabelle-SAUVAGNAT Claude-VERNEZY Franck-ZALDIVAR Gilles/TOTAL = 11 délégués

Présents suppléants : CHEVRIER Anne-Marie-LEVILLAIN Roger-PIERRE Jean-TRAVICHON Daniel/TOTAL = 4 délégués

Excuses : LAMARRE Linda

Pouvoir : MY André à COURTADON Pierre

Le quorum étant atteint, le Président remercie les membres présents et ouvre la séance en remerciant tout d'abord Monsieur le Maire de Bayet pour l'accueil dans sa salle socioculturelle.

Il remercie M. Cyril VALERO pour ces 6 années passé au sein du SICTOM SUD ALLIER et présente Mme Sylvie THEVENIOT nouvelle Directrice Générale des Services.

I - ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2017

Monsieur le Président soumet au vote le compte rendu de sa réunion du 18 décembre dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée le 29 janvier 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

II- ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par M. le Président

Le Comité Syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n°23DL2016 du 27 juin 2016.

- **Décision n°26D2017 du 11 décembre 2017** : Autorisation donnée au Président de conclure après appel d'offres les marchés en groupement de commande avec Vichy Communauté de fourniture de bacs suivants :
 - Lot n°1 : Fournitures de bacs pour le SICTOM SUD ALLIER avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS SAS sise à SAINT PRIEST (69800)
 - Lot n°2 : Fournitures de bacs pour la Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS SAS sise à SAINT PRIEST (69800)
- **Décision n°1D2018 du 9 janvier 2018** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant numéro 4 au marché 2016AO02 "Fourniture et maintenance d'un système de contrôle d'accès en déchetterie" ayant pour objet de prendre en compte la hausse du prix du timbre au 1^{er} janvier 2018 et la modification du prix n°4 figurant au bordereau des prix unitaires pour la fourniture, l'impression et le publipostage des cartes d'accès passant de 1,94 à 2 € HT.
- **Décision n°2D2018 du 17 janvier 2018** : Autorisation donnée au Président de signer la convention proposée par OI- MANUFACTURING destinée à définir les modalités et régir les relations entre les deux parties pour la reprise des déchets d'emballages ménagers en verre, et de convenir du soutien financier attribué au SICTOM SUD ALLIER durant la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, ainsi que tous documents s'y rapportant.
- **Décision n°3D2018 du 24 janvier 2018** : Autorisation donnée au Président de signer un avenant numéro 1 au marché 2017AO02 " GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE BACS DE COLLECTE SELECTIVE ET DE BACS DE COLLECTE DES

ORDURES MENAGERES" ayant pour objet de modifier le mois de référence pour la formule de révision annuelle des prix, suite à une erreur matérielle de rédaction de l'article 9.2 du CCAP dudit marché, en remplaçant le mois de Mai par **Octobre**.

- **Décision n°4D2018 du 12 Février 2018** : Attribution de l'appel d'offres n°2018AO01 : Fourniture et prestations liées aux pneumatiques avec la société BEST DRIVE pour les deux lots suivants et pour un an renouvelable 3 fois :

- Lot 1 : Fournitures de pneumatiques, d'accessoires et prestations liées aux pneumatiques pour les véhicules poids lourds du SICTOM SUD ALLIER, et les véhicules industriels pour un **montant estimatif de 436 835,80 € HT.** (Base consommation 2017).

- Lot 2 : Fournitures de pneumatiques, d'accessoires et prestations liées aux pneumatiques pour véhicules légers et camionnettes pour un **montant estimatif de 19 971,20 € HT.** (Base consommation 2017).

III – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Question présentée par M. le Vice-Président chargé du personnel

Suite à la réussite du concours de rédacteur territorial par l'un des agents du SICTOM assurant d'ores et déjà des fonctions de catégorie B, il est proposé au Comité Syndical de modifier le tableau des effectifs en créant un emploi à temps complet de ce grade aux fins de nomination dudit agent, et ce, à compter du 1^{er} avril 2018.

Son emploi actuel d'adjoint administratif sera quant à lui supprimé à l'issue de sa période de stage qui durera un an.

Il est par ailleurs proposé au Comité Syndical de transposer le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de l'Etablissement (IAT et IEMP) pour ce grade qui n'existait pas au sein des effectifs du SICTOM.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical valide la création de l'emploi de rédacteur.

IV – PERSONNEL – REGIME INDEMNITAIRE – MAINTIEN DES DISPOSITIONS EN COURS DE FACON TRANSITOIRE

Question présentée par M. le Vice-Président chargé du personnel

Dans le cadre de l'évolution obligatoire du régime indemnitaire de la Fonction Publique Territoriale qui aurait dû voir appliquer un nouveau dispositif à compter du 1^{er} janvier 2018, les élus et services du SICTOM, en lien avec les représentants du personnel ont engagé depuis plusieurs mois un important travail de concertation.

Afin de le mener jusqu'au bout et d'éviter toute précipitation, il est proposé au Comité de prolonger le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de l'Etablissement jusqu'au 31.12.2018 et de ne mettre en œuvre le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, une fois que les modalités de sa mise en œuvre auront été parfaitement définies lors des séances de négociations en cours.

Pour mémoire les régimes indemnitaires concernent les cadres d'emploi et grades suivants :

Cadre d'emploi des Directeurs

Directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants

Cadre d'emploi des attachés : attaché hors classe, attaché principal, attaché

Cadre d'emploi des rédacteurs : rédacteur principal 1^{ère} et 2^{ème} classe, rédacteur

Cadre d'emploi des adjoints administratifs : adjoints administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe, adjoints administratifs

Cadre d'emploi des adjoints techniques : adjoints techniques principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe, adjoints techniques

Cadre d'emploi des adjoints d'animation : adjoints d'animations principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe, adjoints d'animation

Cadre d'emploi des ingénieurs : Ingénieur principal, Ingénieur

Cadre d'emploi des agents de maîtrise : agent de maîtrise principal, agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical **DONNE un avis favorable au prolongement du régime indemnitaire actuellement en vigueur, au sein de l'Etablissement jusqu'au 31.12.2018 pour les cadres d'emplois et grades cités ci-dessus et précise que la mise en œuvre le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sera effective à compter du 1er janvier 2019, une fois que les modalités de sa mise en œuvre auront été parfaitement définies lors des séances de négociations en cours.**

V – PERSONNEL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES ET PRIME EXCEPTIONNELLE EMPLOI D'AVENIR

Question présentée par M. le Vice-Président chargé du personnel

Question présentée par M. le Vice-Président chargé du personnel

1/ Personnel fonctionnaire

Suite à la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des rémunérations (P.P.C.R) par catégorie et par cadre d'emploi dans la fonction publique territoriale, de nouvelles dispositions réorganisent à différentes échéances liées à la parution des décrets les carrières des catégories A B et C. Elles remplacent notamment les anciennes échelles de rémunération, suppriment l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale. Elles entraînent une modification dans l'appellation des grades. Le comité syndical ayant décidé par délibération n° 12/2942005 d'attribuer des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) il convient de se conformer aux nouvelles appellations. Ainsi les grades des filières administrative, technique et d'animation énoncés ci-après pourront bénéficier des IHTS et des indemnités de nuit au taux normal et taux majoré à savoir :

Rédacteur

Rédacteur

Agent de Maîtrise

Agents de maîtrise principaux

Agents de maîtrise

Agents de Catégorie C1

Adjoint Administratif

Adjoint technique

Adjoint d'animation

Agent de Catégorie C2 :

Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Agent de Catégorie C3

Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

2/ Personnel contractuel (tout type)

Le SICTOM SUD ALLIER a recours aux emplois d'avenir et ces personnels peuvent également prétendre à la rémunération de leurs heures supplémentaires selon les dispositions de l'article L.3121-11 du Code du Travail. Le Comité syndical doit se prononcer par délibération sur la rémunération ou non des heures supplémentaires réalisées par cette catégorie d'agent. Il est proposé compte tenu des missions confiées à ces agents contractuels de droit privé de leur payer comme pour tous les autres agents du SICTOM, les heures supplémentaires effectuées dans les conditions expressément prévues par la Loi. Ainsi peuvent bénéficier de cette disposition les catégories suivantes :

Emploi d'avenir Apprenti

3/ Régularisation situation antérieure (prime de régularisation situation emploi d'avenir)

Suite à un contrôle aléatoire, le centre des finances publiques de Saint Pourçain Sioule nous demande de bien vouloir effectuer un rappel des heures supplémentaires versées à tort à notre emploi d'avenir. En effet aucune délibération ne prévoyait expressément de payer des heures supplémentaires à cette catégorie d'agent alors que cela était le cas pour tous les autres agents. Ainsi comme vu ci-dessus la collectivité décide de se mettre en conformité par délibération. Elle effectuera le rappel des sommes versées à tort.

Cependant compte tenu du fait que l'agent a réellement effectué ces heures il est proposé de compenser ce temps par le biais d'une prime.

L'attribution des primes aux agents en contrat de droit privé employés dans les collectivités territoriales et des établissements publics relève d'une décision de l'organe délibérant. Pour ce faire il convient de prendre une délibération précisant la dénomination, le montant et de le mentionner sur le contrat de travail ou par avenant au contrat.

L'emploi sur lequel est affecté cet emploi d'avenir est un emploi de secrétariat. La personne occupant le poste a été recruté afin de se former par anticipation au départ à la retraite du titulaire. Ainsi les missions exercées sont les mêmes que l'agent titulaire. Afin de régulariser cette situation il est proposé de lui octroyer une prime exceptionnelle pour travaux supplémentaires d'un montant de 2059.32 € payable en une seule fois. Un avenant à son contrat de travail sera signé afin de mentionner cette prime exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve ces propositions, et charge Monsieur le Président et Madame la Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de cette décision

VI – PERSONNEL – VEHICULE DE FONCTION – ATTRIBUTION

Question présentée par M. le Vice-Président chargé du personnel

Il est rappelé au Comité Syndical que le Directeur Général des Services de l'Etablissement bénéficie de l'attribution d'un véhicule de fonction du fait des contraintes de son poste (déplacements fréquents sur le territoire du SICTOM SUD ALLIER et en dehors, astreintes 24h/24, etc.)

Compte tenu du changement du titulaire du poste au 1^{er} mars, le Comité doit se prononcer à nouveau sur cette attribution en vertu des dispositions des Lois 90-1067 du 28/11/1990 modifiée et 2013-907 du 11/10/2013.

Ainsi, conformément aux dispositions législatives en vigueur, il est proposé au Comité Syndical d'établir la liste des agents pouvant bénéficier d'un véhicule de fonction et de définir les règles de son utilisation étant observé que cette attribution fera l'objet d'une notification par arrêté ou courrier du Président à l'intéressée :

- Emploi de Directeur Général des Services : attribution d'un véhicule de fonction avec possibilité d'usage privé en dehors des heures de service et application du dispositif fiscal des avantages en nature.

Monsieur Bernard DANIEL s'étonne que cette question soit portée à l'ordre du jour alors qu'une délibération prévoit déjà cette possibilité. Il lui est précisé qu'à chaque changement de directeur, il est recommandé de faire valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical APPROUVE cette proposition et CHARGE Monsieur le Président de l'exécution et de la publication de cette décision.

VII – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ALLIER TRI – CONTRAT DE PRESTATION DE TRI DES DECHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE – SIGNATURE

Question présentée par M. le Président

Dans le cadre du projet de construction d'un centre de tri départemental à Chézy par la SPL Allier Tri qui doit entrer en fonctionnement à la fin du 1^{er} trimestre 2019, il convient que les relations contractuelles entre la SPL et ses clients soient définies afin que celle-ci puisse souscrire les emprunts qui lui permettront de financer la construction de l'équipement.

Sur proposition du Conseil d'Administration d'Allier Tri, il est proposé au Comité Syndical de conclure avec cette dernière un contrat de prestation de tri des déchets issus de la collecte sélective dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Type de contrat : contrat de prestation de service conclu sans publicité et sans mise en concurrence dans le cadre des dispositions du « In House » compte tenu des relations juridiques entre le SICTOM SUD ALLIER et la SPL ALLIER TRI ;
- Durée du contrat : 25 ans
- Missions confiées à la SPL :
 - Tri des déchets issus de la collecte sélective
 - Transport et traitement des refus de tri à l'UVEOM de Bayet
 - Reprise et valorisation financière des matières triées
 - Exploitation et maintenance du centre de tri
 - Prestations d'études et de conseils
 - Centralisation d'informations (tonnages, valorisation, etc.)
 - Communication au niveau du centre de tri
 - Communication et préparation des visuels
- La prestation de traitement des refus de tri à l'UVEOM de Bayet pour l'ensemble des tonnages issus du centre de tri sera confiée au SICTOM SUD ALLIER moyennant paiement du prix d'incinération de la DSP de LUCANE

- Le prix payé par le SICTOM à la SPL sera basé uniquement sur la part fixe de construction du centre de tri, du GER et des refus de tri, à savoir 93 700 € HT par trimestre payable à terme à échoir. Le coût de tri sera assuré directement par la SPL qui se financera par la revente des matières.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer avec la SPL Allier Tri un contrat de prestation de service pour le tri des déchets issus de la collecte sélective sur les bases ci-avant décrites.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité APPROUVE les termes du contrat joint à la présente délibération et AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

VIII – ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LE SICTOM NORD ALLIER – AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Question présentée par M. le Président

Par délibération du 11 avril 2016, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer une convention d'entente intercommunale avec le SICTOM NORD ALLIER permettant de mutualiser l'UVEOM de Bayet et la plate-forme de déchets verts de Chézy en contrepartie de l'adhésion du SICTOM SUD ALLIER au projet de centre de tri départemental de la SPL ALLIER TRI.

Cet accord a été conclu pour une durée de 15 ans qui correspondait à la durée initialement prévue pour l'amortissement du centre de tri permettant ainsi d'avoir une réciprocité sur la même durée.

Suite à l'avancée du projet il s'avère que la durée d'amortissement du centre de tri a été fixée à 20 ans et que les contrats conclus avec la SPL (cf. question V supra) le seront sur 25 ans.

De ce fait et après accords avec le SICTOM NORD ALLIER, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'entente pour porter sa durée à 25 ans durant lesquels celui-ci sera tenu de faire traiter ses ordures ménagères à l'UVEOM de Bayet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Comité Syndical :

APPROUVE cette proposition, AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention d'entente conclu entre les SICTOM NORD et SUD ALLIER pour porter sa durée à 25 ans durant lesquels le SICTOM NORD ALLIER sera tenu de faire traiter ses ordures ménagères à l'UVEOM de Bayet et CHARGE Monsieur le Président de l'exécution et de la publication de cette décision.

IX – FINANCES - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Question présentée par M. le Premier Vice-Président chargé des finances

1- Le contexte de préparation et d'élaboration du Budget Primitif 2018.

Comme les années antérieures, l'élaboration du Budget Primitif 2018 du SICTOM SUD ALLIER devra tenir compte d'éléments de contexte extérieur et d'éléments internes à la vie de l'Etablissement.

- Le contexte économique et financier national et international sera bien sûr important en particulier compte tenu de l'importante hausse prévue du prix du pétrole et des fluctuations des prix des matières premières qui influent à la fois sur les coûts (prix du gasoil et du traitement des déchets) et sur les recettes du service (prix de reprises des matières à recycler, en particulier les plastiques et les ferrailles).

- La sortie par la voie transactionnelle avec la société CNIM BS du contentieux engagé par le SICTOM lié à l'aérocondenseur de l'UVEOM.
- La poursuite, l'intensification voire l'aboutissement des partenariats engagés avec les autres acteurs départementaux des déchets.
- Les résultats budgétaires de l'exercice 2017 seront globalement positifs et en baisse par rapport à 2016 compte tenu, d'une part d'une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement et d'autre part de la forte mobilisation en autofinancement d'une partie des excédents antérieurs cumulés.
Ainsi, un excédent global supérieur à 1,38 M€ devrait être constaté lors de l'adoption du Compte Administratif 2017. Cette situation souligne, d'une part l'attention de chaque instant portée à l'optimisation et à la rationalisation des dépenses et prépare d'autre part les capacités d'autofinancement des investissements à venir.
A noter que cette somme peut paraître importante en valeur absolue. En valeur relative elle ne représente que 6,49 % des dépenses réelles de l'Etablissement, soulignant ainsi l'optimisation quasi parfaite des moyens financiers du Syndicat.
- L'environnement réglementaire et fiscal 2018 allié aux travaux d'amélioration de la performance énergétique sur l'UVEOM, devrait lui – à la différence du précédent – être plus stable et entraîner une évolution favorable de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

2 – Les orientations budgétaires 2018.

A- L'équilibre général du budget

Comme lors des cinq derniers exercices, cet équilibre sera réalisé autour de trois axes forts :

☞ Poursuivre la diminution du niveau de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères engagée en 2017. Ainsi, hors impact de l'adhésion des 13 Communes de l'ex Communauté de Communes du Donjon Val Libre, le produit de la TEOM diminuera d'environ 100 000 €.

De ce fait, le produit attendu moyen par habitant devrait diminuer de 0,8 %, ce qui, ajouté à l'évolution nominale des bases permettra une diminution de la TEOM pour chaque foyer fiscal.

☞ Après la remontée de l'endettement suite au refinancement des emprunts structurés, reprendre une politique volontariste de désendettement de l'Etablissement. Le programme d'équipement tiendra compte de la volonté de désendetter l'Etablissement. Ainsi, les emprunts qui seront réalisés en 2018 devront représenter – comme lors des 6 derniers exercices – au maximum 50% du capital remboursé au cours de l'exercice, soit un plafond global de 1,291M€. Pour information, en 2017, le montant des emprunts nouveaux s'est élevé à 440 k€ alors que le montant des échéances en capital s'est lui monté à 2,527 M€. Le montant de la dette du SICTOM s'élève donc au 31.12.2017 à 23,722 M€ contre 25,238 M€ au 31.12.2016.

☞ Dégager un autofinancement maximal afin d'assurer un niveau d'investissement significatif qui permette de poursuivre la politique de renouvellement du matériel qui doit garantir une maîtrise des frais de fonctionnement et d'entretien. Pour ce faire – et comme depuis 2012 - une proportion importante des excédents cumulés sera une nouvelle fois utilisée pour ce faire.

B – La section de fonctionnement

☞ Les recettes de fonctionnement.

- **A périmètre constant, le montant global de TEOM perçu sera diminué d'environ 100 000 €.** Ainsi, comme indiqué ci-avant, et compte tenu de la croissance de la population du SICTOM, le montant unitaire moyen par habitant, devrait diminuer de 0,8 % et s'établir conformément au tableau ci-joint.

	ZONE 1 avec collecte au porte à porte une fois par semaine	ZONE 2 avec collecte au porte à porte deux fois par semaine	ZONE 3 avec collecte au porte à porte trois fois par semaine	ZONE 4 avec collecte par conteneurs
Rappel Année 2017	124,13 €	128,98 €	130,59 €	111,90 €
Année 2018	123,12 €	127,93 €	129,52 €	110,99 €

Avec l'intégration des 13 Communes de l'ancienne Communauté de Communes du Donjon Val Libre à compter du 1^{er} avril 2018, le montant de la TEOM réellement perçu par le SICTOM devrait s'établir à environ 12 M€ en progression d'environ 200 k€ par rapport à 2017.

Les autres recettes de fonctionnement devraient avoir des évolutions divergentes.

- **La redevance d'utilisation de l'ouvrage** (RUO) versée par LUCANE devrait diminuer d'environ 160k€ sous les effets combinés de l'avenant n°10 au contrat de DSP et de la reprise de l'activité économique et de la consommation. Ce montant devrait donc s'établir à environ 1,2 M€ HT.
- **La redevance d'intéressement versée par LUCANE** sur les tonnages extérieurs au SICTOM mise en place depuis le 1^{er} janvier 2013 devrait être stable en 2018 compte tenu de l'absence de modifications significatives attendues dans les tonnages incinérés par LUCANE. Par prudence la recette prévue en 2018 sera identique à celle de 2017 qui s'est élevée à 50 k€.
- **Les subventions** et les aides des différents éco-organismes (Eco-mobilier, DASTRI) devraient être en diminution dans la mesure où les dispositifs d'aide financière initiaux sont progressivement remplacés par des dispositifs dits « opérationnels » où ces organismes prennent directement en charge le traitement des déchets, entraînant donc par ailleurs une baisse des coûts de traitement pour le SICTOM. Enfin, les aides d'ECO-EMBALLAGES devraient se stabiliser voire légèrement diminuer.
- **Les ventes de matières** devraient, selon toute vraisemblance, repartir sur une légère hausse compte tenu d'une légère remontée des cours de reprise de certains matériaux attendue.
- Les recettes issues des **redevances des professionnels** devraient se stabiliser compte tenu de la politique de contrôles renforcés des facturations des professionnels à l'entrée des déchetteries – en particulier pour les déchets verts - et de la poursuite du développement des contrats de redevances spéciales auprès des entreprises.
- **Une recette exceptionnelle** viendra abonder le Budget Annexe Location Usine à hauteur de 115 k€. Il s'agit de l'indemnité transactionnelle négociée avec l'entreprise CNIM BS suite à l'expertise judiciaire demandée dans le cadre de la défaillance de l'aérocondenseur de l'UVEOM. Cette somme s'ajoute aux frais pris en charge par l'entreprise pour le remplacement complet de l'appareil.

↳ Les dépenses de fonctionnement.

Les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement devraient être les suivantes :

En ce qui concerne la masse salariale : Son évolution sera marquée par :

- a. L'augmentation de la part patronale des cotisations retraites et URSSAF ;
- b. Les avancements et promotions de carrière des agents de l'Etablissement ;
- c. Les effets de la validation d'une retraite pour invalidité au cours de l'année 2018
- d. Le versement d'une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique compensé par des baisses équivalentes d'autres charges.
- e. Le remplacement d'un nombre relativement important d'agents partant ou étant partis à la retraite par des agents plus jeunes dont les traitements seront moins élevés.
- f. Enfin, les évolutions structurelles du SICTOM et de sa charge de travail – avec entre autres les effets des différents partenariats départementaux – qu'il faudra commencer à anticiper, tant pour les fonctions opérationnelles que pour les fonctions supports du Syndicat.

En ce qui concerne les charges à caractère général :

- g. Globalement ce poste devrait se stabiliser en 2018.
D'une part, du fait du retour à un niveau de TGAP sur les déchets incinérés à l'UVEOM de BAYET de 9 à 3,01€ HT /tonne qui représente une économie de près de 145 k€ par rapport à 2017. Cette évolution est directement due aux travaux d'amélioration de la performance énergétique sur l'usine.

Hors effets de la fiscalité,

- h. Le poste carburant devrait cette année évoluer défavorablement par rapport à 2017 dans la mesure où depuis le début du second semestre 2017, une hausse importante du prix du litre est intervenue. Par mesure de sécurité, un prix moyen de 1,45 € TTC sur l'année 2017 sera adopté.
- i. A périmètre constant, le poste lié au traitement des déchets de déchetteries devrait se stabiliser au niveau de 2017. En effet, les augmentations de tonnages et de tarifs du traitement de certains déchets (comme le bois) qui se poursuivent devraient pouvoir être compensées par la montée en puissance des économies liées aux nouvelles R.E.P. (Redevances Elargies de Producteurs) qui se mettent progressivement en place. Ainsi, 2 nouvelles déchetteries du SICTOM (Bayet et Ebreuil) ont été équipées fin 2017 de bennes de collecte pour tous les équipements mobiliers (mobiliers de jardin, mobilier de maison...) qui seront prises en charge (fourniture des bennes, transfert et traitement) directement par l'éco-organisme éco-mobilier. 2 autres devraient l'être au cours de l'année 2018.
En réalité il évoluera d'environ 150 k€ (chiffre estimé) du fait de la reprise des marchés du service sur le territoire des 13 Communes de l'ex Comcom du Donjon Val Libre.
- j. La rémunération versée à LUCANE, au titre de l'incinération des ordures ménagères produites par le SICTOM, est attendue stable. En effet, la baisse des tonnages incinérés constatée jusqu'en 2015 a été stoppée en 2016 du fait d'une légère reprise de l'activité économique. Les actions de prévention (compostage, collecte sélective, etc.) devraient toutefois permettre de stabiliser les tonnages à hauteur de ceux de 2015 et 2016. Toutefois la formule de révision du prix unitaire pourrait s'avérer pénalisante pour le SICTOM compte tenu d'une légère reprise de l'inflation. Cela sera compensé par la baisse de la TGAP qui devrait permettre de stabiliser cette dépense à 3,6 M€ TTC.
- k. Les prestations de service liées à la collecte sélective (coût du tri au centre Echalière) devraient être stables dans la mesure où le marché en cours poursuit sa vie normale et qu'il n'est pas attendu de variation importante de tonnage. Toutefois, en fonction des choix qui seront faits en matière d'extension du service de collecte sélective sur le territoire de l'ex Comcom du Donjon Val Libre, ce poste pourrait connaître une évolution mais seulement sur les 4 derniers mois de l'année 2018.
- l. Aucune dépense nouvelle concernant la SPL ALLIER TRI ne devrait être comptabilisée en 2018 dans la mesure où le centre de tri ne devrait entrer en fonctionnement que début du deuxième trimestre 2019.

En ce qui concerne les charges financières :

Elles diminueront à nouveau par rapport à 2017 (801k€ contre 890 k€).

Le Budget Annexe Location Usine continuera quant à lui à retracer la comptabilisation des effets du refinancement des emprunts structurés SFIL et de l'aide du fonds de soutien de l'Etat.

C – La section d'investissement

Le programme d'équipement de l'exercice 2018 devra tenir compte du plafond d'emprunt déterminé plus haut. Par ailleurs, en fonction des marges d'autofinancement dégagées, des crédits d'équipement disponibles seront ciblés prioritairement

- sur la poursuite de la participation – via un fonds de concours à LUCANE – aux travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'UVEOM de Bayet (50 k€) et la mise en sécurité incendie de la fosse de déchargement des déchets (280k€) ;
- Sur le renouvellement du parc de véhicules poids lourd et léger, fourgons et d'engins afin de poursuivre la modernisation de la flotte et générer de nouvelles économies de fonctionnement (environ 700 k€) ;
- Sur la modernisation de la station de graissage des véhicules poids lourds, de la station de lavage haute pression et du poste à gasoil (environ 115 k€) ;
- Sur la poursuite des fonds de concours versés aux Communes et office HLM pour la mise en place de colonnes enterrées ou semi-enterrées pour la collecte du verre et des emballages ménagers ;
- Sur les équipements nécessaires à la mise en place d'un service de collecte sélective au porte à porte en septembre 2018 sur les 13 Communes nouvellement adhérentes de l'ex Comcom du Donjon Val libre (260 k€).
- Sur la mise en place de systèmes de sécurisation des déchetteries pour prévenir les intrusions et les vols pour environ 100 k€

Cet important programme d'équipement de près de 2M€ sera principalement financé grâce aux marges de manœuvre dégagées par le SICTOM à partir des excédents antérieurs, des ventes de véhicules réformés (100 k€) et des capacités d'autofinancement de l'exercice 2018.

Le solde sera financé par recours à l'emprunt dont le montant ne devra pas dépasser la moitié du désendettement de l'exercice courant comme indiqué supra soit environ 1M€.

Conformément aux dispositions de la Loi NOTRe, le Comité doit d'une part prendre acte des données du présent débat sur les orientations budgétaires 2018 et d'autre part émettre un vote sur la tenue du présent débat.

Après en avoir délibéré, le Comité prend acte des données du présent débat sur les orientations budgétaires 2018 et d'autre part émet un vote unanime reconnaissant sur la tenue du présent débat

X – QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'Assemblée de la date du prochain Comité Syndical 9 avril 2018 à 18h à Bayet Salle socioculturelle.

Dates **prévisionnelles** des prochains Comités Syndicaux :

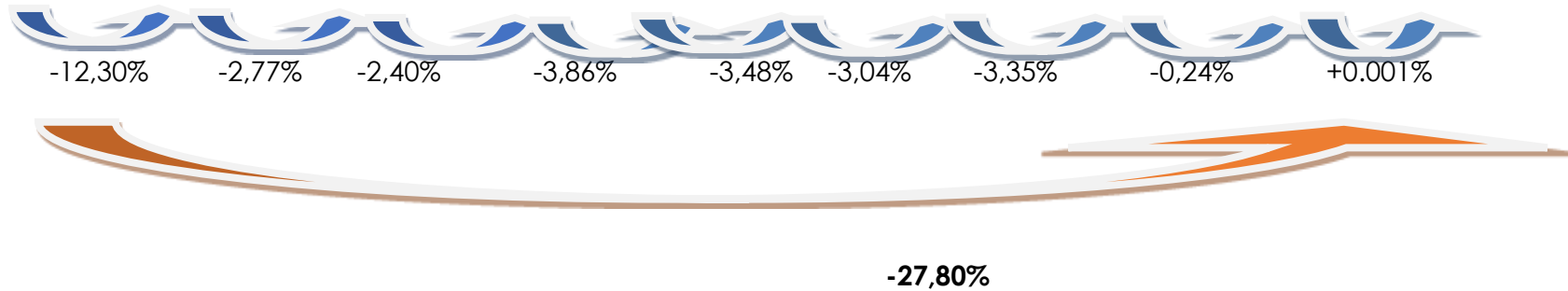
,3 juillet 2018 à 18 h, 15 octobre 2018 à 18 h et 18 décembre 2018 à 18 h.

ANNEXE AU DOB 2018 - Eléments statistiques complémentaires d'information**A – EVOLUTION DE LA POPULATION ET DU TERRITOIRE SYNDICAL**

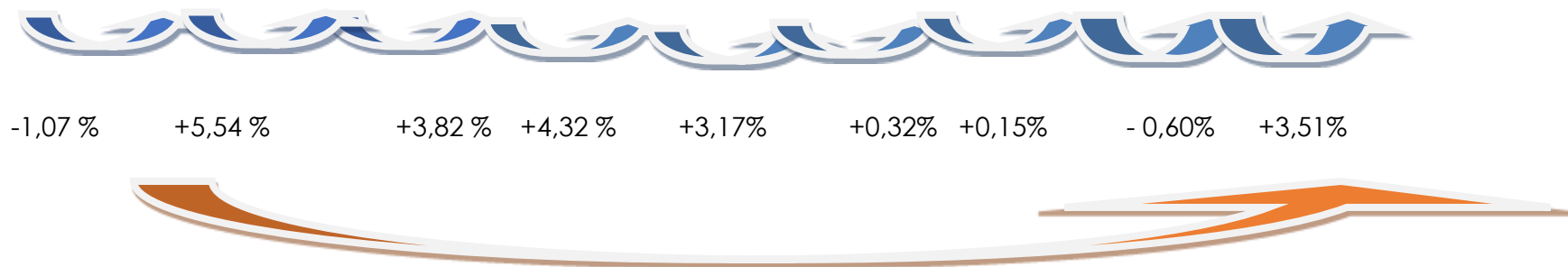
Collectivités	2017			2018		
	Nombre de communes	Population totale	Population maison de retraite	Nombre de communes	Population totale	Population maison de retraite
BOCAGE EN BOURBONNAIS (Communauté de Communes)	12	5 298	235	12	5279	235
PAYS DE LAPALISSE (Communauté de Communes)	14	8 591	232	14	8496	238
ST POURCAIN - SIOULE - LIMAGNE (Communauté de Communes)	60	34 097	919	59	33 530	919
ENTR' ALLIER BESRE ET LOIRE (Communauté de Communes)	14	9 460	280	27	13 694	362
VICHY COMMUNAUTE (Communauté d'agglomération)	35	36 872	135	36	37 670	135
COMMENTRY - MONTMAROULT - NERIS LES BAINS (Communauté de Communes)	1	470	0	1	477	0
TOTAL	136	94 788	1 801	149	99 146	1 889
		96 589			101 035	

B - EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MENAGERES INCINEREES EN PROVENANCE DU SICTOM SUD ALLIER

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
38 482 t	33 748 t	32 814 t	32 027 t	30 792 t	29 719,90 t	28 814,95 t	27 849,54 t	27 783,56 t	27 783,89 t

**C - EVOLUTION DU COUT UNITAIRE DE LA REDEVANCE D'EXPLOITATION (RE) A LA TONNE D'ORDURES MENAGERES INCINEREE (en € HT et hors TGAP au 01/01 de l'année)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
104,37 €	103,25 €	108,97 €	113,14 €	118,03 €	121,77 €	122,16 €	122,34 €	121,61 €	125,88 €



+20,61 %**D - EVOLUTION DU COUT UNITAIRE DE LA REDEVANCE DE VALORISATION (RV) VERSEE PAR LUCANE (en € HT/tonne au 01/01 de l'année)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
13,11€	13,98 €	13,68 €	14,71 €	15,57 €	16,16€	16,18 €	16,20 €	15,80 €	16,97 €



+6,64 % -2,15 % +7,53 % +5,85 % +3,79% +0,12% +0,12% -2,47 % +7,41%

**+ 29,44 %****E- EVOLUTION DU COUT NET VERSE (RE-RV) (en € HT/tonne au 01/01 de l'année)**

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
91,26 €	89,27 €	95,29€	98,43€	102,46 €	105,61 €	105,98 €	106,14 €	105,81 €	108,91%

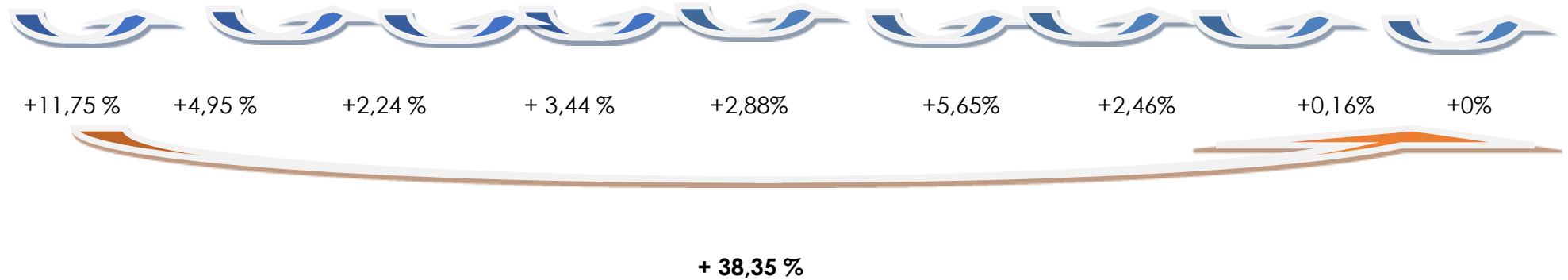


-2,18 % +6,74% +3,30 % +4,09 % +3,07% +0,35% +0,15% -0,31% +2,93%

**+ 19,34 %**

F - EVOLUTION DE LA REDEVANCE D'UTILISATION DE L'OUVRAGE VERSEE PAR LUCANE

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
992 647,04 €	1 109 250,00 €	1 164 150,00 €	1 190 283,02 €	1 231 200,00 €	1 266 620,96 €	1 338 150,96 €	1 371 121,01 €	1 373 374,20 €	1 373 362,93 €



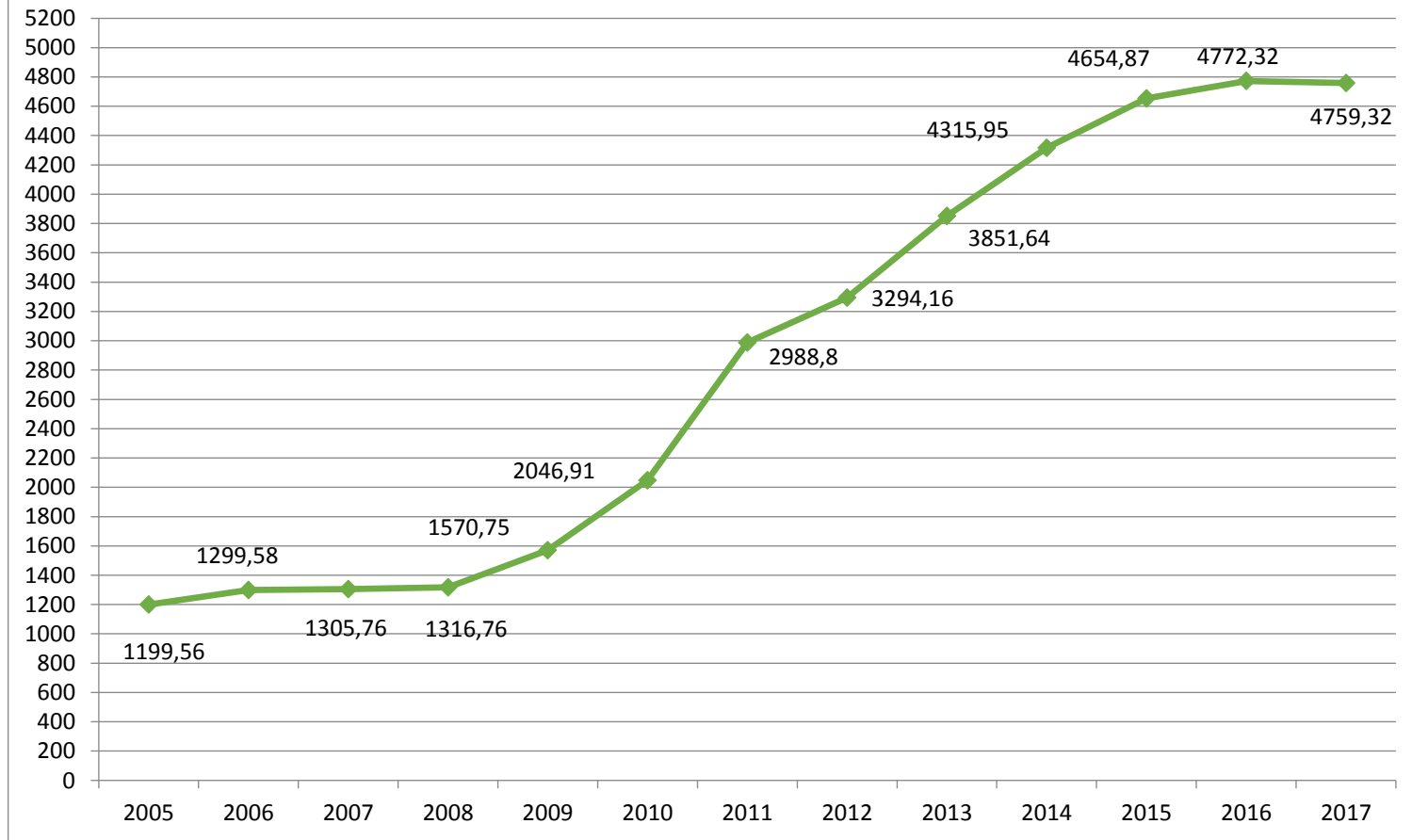
G - EVOLUTION DE LA REDEVANCE POUR APPORTS EXTERIEURS VERSEE PAR LUCANE

2013	2014	2015	2016	2017
87 298,98 €	66 300,88 €	67 349,90 €	60 725,08 €	49 014,51 €



H - EVOLUTION DES TONNAGES D'EMBALLAGES MENAGERS COLLECTES AU PORTE A PORTE

Evolution de la collecte des EMR au porte à porte

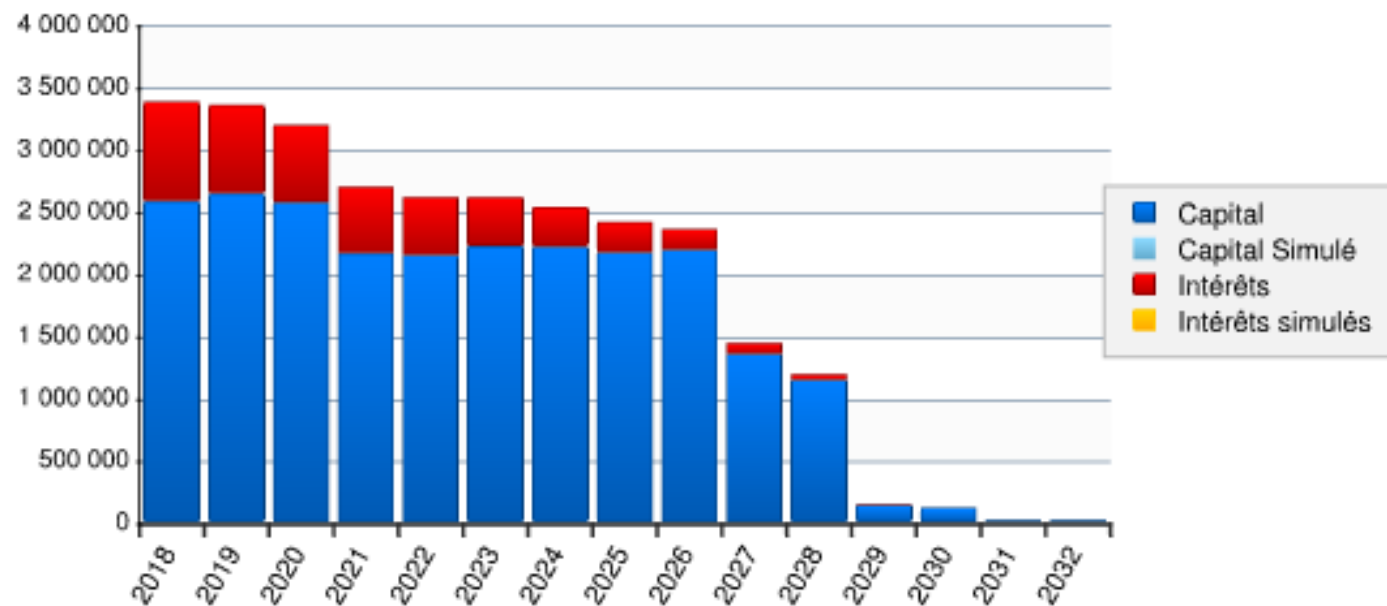


+296,76 %

-0,003 %

I - PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Flux de remboursement



J - REPARTITION DE LA DETTE PAR TYPE D'EMPRUNTS

	01/01/2013		01/01/2014		01/01/2015		01/01/2016		01/01/2017		01/01/2018	
Type	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours	Capital Restant Du	% De l'encours
Taux Fixe	19 699 566 €	63,16%	15 287 003 €	62,82%	17 063 624 €	72,79%	15 742 753 €	70,20%	23 970 160 €	95,34%	22 711 608 €	95,74%
Taux Variable	0 €	0	0	0	600 000 €	1,94%	1 284 286 €	5,73%	1 147 238 €	4,56%	1 010 190 €	4,26%
Barrière hors zone EUR	118 228 €	0,45%	96 344 €	0,40%	73 611 €	0,31%	49 999 €	0,22%	25 477 €	0,10%	0	0
Produits de Pente	3 246 506 €	12,28%	2 906 526 €	11,94%	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits de Change	6 375 945 €	24,11%	6 045 511 €	24,84%	5 703 512 €	24,33%	5 349 543 €	23,95%	0	0	0	0
TOTAL	26 440 244 €	100%	24 335 384 €	100%	23 440 747 €	100%	22 426 581 €	100%	25 142 876 €	100%	23 721 798 €	100%

-10,28 % soit – 2 718 446 €

K – DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX DEPENSES DE PERSONNEL PREVUES PAR LA LOI NOTRe

1 - Structure des effectifs du SICTOM SUD ALLIER au 31.12.2017 (effectifs pourvus)

Agents de Catégorie A

1 attaché principal détaché sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

1 attaché hors classe
1 Ingénieur principal

Agents de Catégorie C

3 agents de maîtrise principaux
13 Agents de maîtrise
19 Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
12 Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
58 Adjoints techniques de 2^{ème} classe
2 Adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
4 Adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
4 Adjoints administratifs de 2^{ème} classe
3 adjoints d'animation de 2^{ème} classe

1 Agents de droit privé

2 – Eléments de rémunération et de temps de travail du 01.01.2017 au 31.12.2017

Traitement Brut Indiciaire (y compris GIPA et SFT) : 2 425 392,58 €

Nouvelles Bonifications indiciaires : 26 281,89 €

Régimes indemnitaires (y compris prime de performance collective et prime de responsabilité DGS) : 490 253,57 €

Heures supplémentaires rémunérées (y compris indemnités d'heures de nuits et indemnités d'astreinte) : 137 564,62 €

Avantages en nature : 1 véhicule de fonction équivalent 3 108 € d'avantage fiscal

Participation employeur complémentaire santé : 16 647,20 €

Participation employeur maintien de salaire : 20 896,36

Durée effective du travail : 1 607 heures conformément au protocole ARTT en vigueur



Le Président, Pierre COURTADON.





COMPTE RENDU DES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR
DU COMITE SYNDICAL DU 5 MARS 2018
Complément compte rendu

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES :

Monsieur MOSNIER en tant que membre du comité département de l'éducation à la santé, délégué de la commune d'ESCUROLLES souligne l'importance du travail réalisé par le SICTOM SUD ALLIER au travers de ces animateurs sur le plan du conseil de l'éducation à la santé. En effet le SICTOM SUD ALLIER assure des interventions auprès des établissements scolaires, ainsi que dans les associations et maisons de retraite. Celles-ci portent sur la prévention et le tri des déchets. Elles permettent à Ces structures de trouver des pistes pour moins produire de déchets, donc moins gaspiller et améliorer le recyclage de leurs déchets. Il souhaiterait que ce travail soit présenté au moins deux fois par an.

Monsieur le Président accède à cette proposition et lors d'un prochain comité syndical (juillet), les ambassadeurs du tri présenteront leurs travaux.

Le Président

Pierre COURTADON